

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **7 février 2011**

Délibération n° 2011-2021

commission principale : **développement économique**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution d'une subvention à l'Association Comité de Bassin pour l'Emploi Lyon Sud (CBELS) pour l'animation économique sur la Conférence des Maires des Portes du Sud, Lônes et Coteaux du Rhône, Vallée de la Chimie et Lyon 7° - Avenant n° 1 à la convention triennale 2010-2012 - Soutien au programme d'actions 2011 - Attribution d'une subvention à l'Association Comité de Bassin pour l'Emploi Lyon Sud (CBELS) pour l'animation et le soutien au programme d'actions 2011 de l'Agenda 21 territorial Vallée de la Chimie

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local

Rapporteur : Monsieur Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 28 janvier 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mardi 8 février 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bailly-Maitre, Bargoïn, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Brolquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert Y., Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mme Palleja, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, MM. Roche, Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Sturla, Suchet, Thévenot, Thivillier, Touléron, Touraine, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yérémiann.

Absents excusés : Mme Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), MM. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Braillard (pouvoir à Mme Frih), Havard (pouvoir à M. Petit), Kabalo (pouvoir à M. Llung), Louis (pouvoir à M. Gignoux), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), Pesson (pouvoir à M. Ferraro), Roger-Dalbert (pouvoir à Mme Revel), M. Terrot (pouvoir à M. Gentilini), Mme Tifra (pouvoir à M. Chabrier), MM. Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vaté (pouvoir à M. Cochet), Vurpas.

Absents non excusés : M. Albrand, Mme Bab-Hamed.

Séance publique du 7 février 2011

Délibération n° 2011-2021

commission principale : développement économique

objet : **Attribution d'une subvention à l'Association Comité de Bassin pour l'Emploi Lyon Sud (CBELS) pour l'animation économique sur la Conférence des Maires des Portes du Sud, Lônes et Coteaux du Rhône, Vallée de la Chimie et Lyon 7° - Avenant n° 1 à la convention triennale 2010-2012 - Soutien au programme d'actions 2011 - Attribution d'une subvention à l'Association Comité de Bassin pour l'Emploi Lyon Sud (CBELS) pour l'animation et le soutien au programme d'actions 2011 de l'Agenda 21 territorial Vallée de la Chimie**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local

Le Conseil,

Vu le rapport du 19 janvier 2011, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le plan de mandat 2008-2014 confirme le rôle essentiel de l'animation économique territoriale pour sa capacité à fournir une offre de services complète à destination de toutes les entreprises du territoire.

Cette offre de services se décline selon deux volets :

- une mission qui repose sur les compétences propres de la collectivité : réponses aux problématiques d'environnement urbain des entreprises (voirie, propreté, eau et déplacements), accompagnement des projets d'implantation, transfert ou relocalisation, relais de terrain pour la Communauté urbaine dans ses opérations d'aménagement, de gestion de sites, des déplacements, des Agendas 21 territoriaux, etc.,

- une mission d'interface qui consiste à orienter l'entreprise vers l'interlocuteur pertinent selon le projet de développement voulu (stratégie, innovation, investissement industriel, développement commercial, international, recrutement, etc.) et accompagner la création de services collectifs (plan de déplacement inter-entreprise, crèches, conciergeries, nouveaux produits, etc.).

Ces missions ont aussi pour vocation d'être un outil de veille économique sur l'ensemble du territoire : suivi des comptes clés de l'agglomération, suivi des entreprises en difficulté, suivi des relations avec les acteurs locaux du développement, afin de donner à la Communauté urbaine une meilleure connaissance de son tissu économique et ce, pour une meilleure anticipation et prise en compte de ses évolutions.

Mise en œuvre

Pour mener à bien ses actions, la Communauté urbaine de Lyon a contractualisé avec des structures locales sur plusieurs territoires et s'est appuyée sur le périmètre des Conférences des Maires. C'est dans ce cadre que la Communauté urbaine a conventionné, depuis 2003, avec l'association Comité de Bassin pour l'Emploi Lyon Sud afin de soutenir l'animation économique locale sur les Conférences des Maires des Portes du Sud, Lônes et Coteaux du Rhône, Vallée de la Chimie.

La Communauté urbaine de Lyon souhaite poursuivre son soutien aux actions développées dans le cadre de l'animation économique locale par l'association Comité de Bassin pour l'Emploi Lyon Sud (CBELS), étendue en 2010 au 7^e arrondissement de Lyon.

Bilan 2010

- 240 rendez-vous entreprises assurés,
- 184 entreprises accompagnées,
- 72 implantations suivies,
- pilotage de Partenaires pour Entreprendre dans le cadre de Lyon Ville de l'Entrepreneuriat (LVE),
- accompagnement d'entreprises en difficulté dont Bosh Industries,

- accompagnement du plan de déplacement inter-entreprises (PDIE) sur la Vallée de la Chimie (9 000 salariés).

Objectifs 2011

- 180 entreprises à rencontrer,
- 220 rendez-vous à assurer,
- suivi de Partenaires pour Entreprendre (objectif 2011 : 1 million d'€ de chiffre d'affaires),
- suivi des projets de développement du territoire,
- suivi des plans de revitalisation concernant le territoire,
- développement des services collectifs au bénéfice des entreprises et de leurs salariés.

Financement

La Communauté urbaine de Lyon souhaite apporter, pour l'exercice 2011, une contribution financière pour la mise en œuvre de ces actions, à hauteur de 250 000 €. En 2010, la contribution financière de la Communauté urbaine de Lyon était de 240 000 €.

Indicateurs de résultats

Il est prévu dans la convention les indicateurs de résultats suivants :

- améliorer les contacts entreprises : accroître la qualité des réponses aux entreprises et cibler les entreprises prioritaires (suivi des comptes clés et "pépites", entreprises cleantechs, etc.),
- accompagner les projets majeurs d'implantation et/ou de relocalisation,
- contribuer à l'animation du Schéma d'accueil des entreprises,
- améliorer l'utilisation de l'outil de gestion des entreprises de la Communauté urbaine.

Parallèlement à cette animation économique de proximité, une démarche concernant l'élaboration d'un Agenda 21 sur le territoire de la Vallée de la Chimie a été initiée en 2006, rassemblant la Communauté urbaine, l'arrondissement de Lyon 7^e, les communes de Saint Fons, Feyzin, Solaize et Pierre Bénite et les acteurs locaux du territoire (associations et entreprises).

Elle constitue l'une des actions de l'Agenda 21 de la Communauté urbaine, document stratégique et opérationnel en matière de développement durable, adopté le 17 mai 2005 en conseil de Communauté et actualisé le 12 novembre 2007. L'une des particularités de la démarche menée par la Communauté urbaine étant en effet de croiser les différentes échelles territoriales. L'Agenda 21 territorial de la Vallée de la Chimie vise :

- à faire évoluer progressivement les politiques locales, les projets, les "modes de faire" vers le développement durable, avec une démarche plus participative et en croisant les regards, les initiatives et les approches,
- à unir les efforts des communes et de chacun des territoires pour progresser à la mesure des moyens disponibles et créer des effets d'entraînement positifs.

Le diagnostic, initialement conduit, a permis la formalisation d'un programme d'actions organisé autour de 4 orientations transversales :

- orientation 1 : Vivre dans la Vallée de la Chimie,
- orientation 2 : Travailler dans la Vallée de la Chimie,
- orientation 3 : Réhabiliter et préserver la Vallée de la Chimie pour les générations futures,
- orientation 4 : S'impliquer dans la Vallée de la Chimie.

Mise en œuvre

Pour mettre en œuvre ces actions, la Communauté urbaine de Lyon a contractualisé, en 2008, avec le Comité de Bassin pour l'Emploi Lyon Sud afin d'animer les démarches participatives nécessaires au plan d'actions et assurer le pilotage local du celui-ci. Sous l'impulsion du Comité de Pilotage, il s'agit notamment de la mise en place et l'animation de la gouvernance locale de l'Agenda 21 territorial, de la coordination de la mise en œuvre du plan d'actions et de la gestion du dispositif de concertation et de communication locale nécessaire à la bonne mise en œuvre du projet. L'ensemble devant se déployer en cohérence et complémentarité avec les stratégies de communication développement durable de la Communauté urbaine, des communes concernées et des acteurs locaux mobilisés.

Bilan 2010

Les actions réalisées en 2010 ont porté principalement sur la mobilisation des acteurs clefs de la démarche, l'installation du système de gouvernance, la définition d'un programme d'action priorisé, l'identification et l'appui aux initiatives locales en matière de développement durable, la définition d'un processus de suivi et d'évaluation des acteurs.

Le dispositif de gouvernance locale installé montre une participation importante et une bonne représentativité des acteurs locaux (collectivités, industriels, associations et représentants de salariés) dans les différentes instances. Les premières réalisations sont :

- l'élaboration d'outils à destination des habitants et des professionnels sur les thématiques liées au risques, en lien avec la démarche de Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) : définition en cours d'un centre de ressources intercommunales sur ce sujet,
- le lancement d'une cartographie de la cyclabilité de la Vallée de la Chimie (étude en cours) en lien avec le plan de déplacement inter-entreprises (PDIE) actif sur la Vallée,
- des sorties-découverte proposées par les acteurs locaux (Total, Arkéma, CNR et Smiril) à destination des acteurs du territoire,
- l'élaboration d'une stratégie de communication et d'un plan pluriannuel de communication et l'organisation ou participation à des événements ponctuels : semaine du développement durable, cafés-débat, conférence sur le développement conjugué du fleuve et de l'industrie, etc.

Objectifs 2011

Dans la continuité des travaux réalisés en 2010, le système de gouvernance locale et les dispositifs de concertation seront renforcés. La mise en œuvre du programme d'actions se concrétisera par plusieurs opérations, dont les principales sont :

- la mise en place d'un forum sécurité industrielle,
- l'élaboration d'un centre de ressources sur les risques, l'énergie et la Chimie (étude de définition en cours),
- l'installation d'une conférence locale de l'emploi et de l'économie,
- le lancement d'une démarche collective sur l'intégration des principes de l'écologie industrielle,
- la conception et la diffusion d'une plaquette d'information sur la biodiversité en milieux industriels,
- l'élaboration des Annales de la Vallée de la Chimie pour améliorer la connaissance du territoire,
- l'organisation d'événements : semaine du développement durable, café-débats, etc.,
- de nouveaux groupes de travail thématiques viendront compléter les groupes installés en 2010. Ce renforcement se traduit par une montée en puissance progressive des actions lancées.

Financement

Au vu de ces éléments de bilan et des perspectives 2011, la Communauté urbaine souhaite poursuivre son action sur l'Agenda 21 territorial de la Vallée de la Chimie, et reconduire pour l'année 2011 son soutien au CBELS pour l'animation de la démarche et la mise en œuvre du plan d'actions. La participation financière de la Communauté urbaine pour l'année 2011 est proposée à hauteur de 109 900 € ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 250 000 € au profit de l'association Comité de Bassin pour l'Emploi Lyon Sud pour son programme d'actions 2011 dans le cadre de l'animation économique sur les conférences des maires Portes du Sud, Lônes et Coteaux du Rhône, Vallée de la Chimie et Lyon 7°,

b) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 109 900 € au profit de l'association Comité de Bassin pour l'Emploi Lyon Sud pour son programme d'actions 2011 dans le cadre de l'Agenda 21 territorial Vallée de la Chimie,

c) - l'avenant n° 1 à la convention triennale 2010-2012 entre la Communauté urbaine et l'association Comité de Bassin pour l'Emploi Lyon Sud définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention,

d) - la convention à passer entre la Communauté urbaine et l'association Comité de Bassin pour l'Emploi Lyon Sud définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant et ladite convention.

3° - La dépense de fonctionnement correspondante de 250 000 € sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2011 - compte 657 480 - fonction 90 - opération 0851.

4° - La dépense de fonctionnement correspondante de 109 900 € sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2011 - compte 657 480 - fonction 830 - opération 2007.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 9 février 2011.